

Objectif Santé & Sécurité

Prévention des risques et santé au travail

Inscrivez-vous à la lettre Objectif Santé & Sécurité : lettreOSS.drh@inserm.fr

n° 9 - FÉVRIER 2018

DOSSIER

AMÉNAGEMENT des espaces de travail

LA PRÉVENTION ET VOUS
ÉRIC BLONDELLE

« J'apprécie tout particulièrement la rubrique
d'Objectif Santé & Sécurité consacrée aux retours d'expérience. »

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Déploiement du logiciel NEO : déjà un an !

ÉDITO

Ensemble, soyons sensibles à la prévention des risques.

En tant que chargée de prévention de centre, mon rôle est d'assister les différentes équipes dans la mise en place d'une politique d'hygiène et de sécurité. Il s'agit notamment d'appliquer la réglementation en vigueur, de mettre en œuvre l'amélioration des conditions de travail, ou encore d'aménager ou transformer les locaux. Vous trouverez d'ailleurs, dans ce numéro, un dossier traitant de l'aménagement des postes de travail.

Mes activités m'amènent également à informer et sensibiliser à la prévention des différents risques, recueillir et orienter les besoins en formation relatifs à la santé et la sécurité au travail. Il me paraît indispensable de faire passer les messages de sensibilisation à tous les personnels travaillant en laboratoire. Plus particulièrement pour les nouveaux entrants, il est nécessaire que les notions de prévention des risques soient acquises et intégrées dans la vie professionnelle des futurs acteurs de la recherche. La plateforme pédagogique de formation à la prévention NEO, mise en place à l'Inserm, est pour cela un formidable outil de sensibilisation. Un retour d'expérience lui est consacré dans cette lettre.

En ce qui concerne les différents risques rencontrés en laboratoire, celui lié aux produits chimiques s'avère omniprésent. Les produits dangereux sont régulièrement utilisés et peuvent se révéler néfastes pour la santé à court, moyen et long terme. Il faut donc apporter une attention toute particulière à la prévention vis-à-vis de ceux-ci, savoir les évaluer et améliorer leur gestion. Avant toute utilisation, il est important de s'informer, d'être vigilant sur le mode de stockage et de connaître la façon de les manipuler en sécurité.

Il est enfin essentiel de prendre en compte les déchets qu'ils engendrent et de respecter les procédures d'évacuations adaptées.

Patricia Mechighel, chargée de prévention, Centre de recherche Saint-Antoine (unité 938 Inserm – Université Pierre et Marie Curie)

SOMMAIRE

P. 2 ÉDITO

QUOI DE NEUF ?

P. 3 LA PRÉVENTION ET VOUS Éric Blondelle

« J'apprécie tout particulièrement la rubrique d'Objectif Santé et Sécurité consacrée aux retours d'expérience. »

P. 4 DOSSIER AMÉNAGEMENT des espaces de travail

P. 7 RETOUR D'EXPÉRIENCE

Comment faire progresser la prévention ?

NEO : déjà un an !

P. 8 FOIRE AUX QUESTIONS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cyndinique...ça dit quoi ?

AGENDA

QUOI DE NEUF ?

● Prévention des risques psychosociaux

La commission de prévention des risques psychosociaux de l'Inserm a entrepris un travail sur la mise en place d'une politique nationale de prévention des risques psychosociaux (RPS). 3 groupes de travail ont été constitués grâce à l'analyse des bilans sociaux, des bilans de la médecine de prévention et des résultats de l'enquête de 2014 sur « le ressenti des agents face à leurs conditions de travail ».

🔗 https://rh.inserm.fr/actualites/Pages/detail.aspx?news_id=71

● Réunion BCPR/BCMP du 7 novembre

La deuxième rencontre des conseillers de prévention et des médecins de prévention Inserm pour renforcer le travail inter-

disciplinaire s'est tenue le 7 novembre. À cette occasion, le fil conducteur de cette journée a concerné la thématique des visites de prévention conjointes.

● Plaquette Médecine de prévention

Découvrez la nouvelle plaquette médecine de prévention. Vous y trouverez toutes les informations concernant les missions du médecin de prévention, ainsi que les différentes visites médicales qu'il peut vous proposer.

🔗 <https://rh.inserm.fr/sante-securite/suivi-medical/Pages/default.aspx>



● Enquête de satisfaction

Vous découvrirez dans ce numéro l'interview d'un lecteur de la lettre Objectif Santé & Sécurité. Son témoignage est l'occasion pour nous de vous demander de répondre à une enquête de satisfaction, afin d'améliorer la lettre et d'adapter le contenu à vos besoins.

🔗 <https://sondage.inserm.fr/index.php/666333/lang-fr>

Vanessa Grondin

LA PRÉVENTION ET VOUS

ÉRIC BLONDELLE

« J'APPRÉCIE TOUT PARTICULIÈREMENT LA RUBRIQUE D'OBJECTIF SANTÉ & SÉCURITÉ CONSACRÉE AUX RETOURS D'EXPÉRIENCE »

Éric Blondelle est responsable des imports/exports d'animaux et échantillons biologiques dangereux dans une infrastructure de recherche qui fait partie de l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) à Illkirch-Graffenstaden. Agent CNRS, il a demandé à s'abonner à la lettre *Objectif Santé & Sécurité*. Nous sommes allés à sa rencontre afin de recueillir son avis sur la lettre.

Objectif Santé & Sécurité : À l'IGBMC, comment êtes-vous impliqué dans la santé et sécurité au travail ?

Éric Blondelle : Notre institut compte environ 50 équipes de recherche et 3 bâtiments. 800 personnes travaillent sur le site, avec en moyenne 150 nouveaux entrants chaque année (étudiants, postdocs, chercheurs, ITA) qu'il faut former à la prévention. En plus de mes fonctions de responsable imports/exports, je suis assistant de prévention, à hauteur de 20 % de mes activités. Sur le site, nous sommes entre 6 et 7, aussi bien CNRS qu'Inserm, avec chacun une spécialité (le transport de matières dangereuses, les OGM, le risque chimique, les nanomatériaux, etc.). Pour ma part, je suis le référent sur le transport des matières dangereuses et spécialisé dans la réduction des troubles musculo-squelettiques (notamment dans les animaleries). Notre groupe est « piloté » par l'un de nous, qui est à la fois directeur de recherche au CNRS et chef d'équipe à l'IGBMC.

OSS : Comment et dans quels cas, interagissez-vous avec les conseillers de prévention des établissements partenaires ?

E. B. : Nous avons des réunions bimensuelles entre assistants de prévention au cours desquelles nous analysons notamment les différents registres santé/sécurité, décidons des enquêtes à mener après incidents et des actions éventuelles à mettre en place. Nous avons des contacts réguliers avec les conseillers de prévention de nos tutelles (Inserm, CNRS, université de Strasbourg) puisque notre site comporte une composante privée, avec l'obligation d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auquel participent la direction, les assistants, conseillers et médecins de prévention.

OSS : Comment avez-vous eu connaissance de la Lettre *Objectif Santé & Sécurité* ?

É. B. : Je ne me souviens plus du canal exact par lequel j'ai découvert la lettre, mais il peut y avoir plusieurs raisons à cela. Il est possible que l'un des assistants de prévention Inserm nous ait fait parvenir le premier numéro de la lettre. Je travaille également en relation avec les conseillers de prévention de l'Inserm, qui peuvent également m'avoir transmis l'un des numéros.

OSS : Est-ce que certains sujets ont pu vous intéresser plus que d'autres ?

É. B. : J'apprécie tout particulièrement la rubrique consacrée aux retours d'expérience. Cela permet d'avoir un regard sur ce qui se pratique dans les autres laboratoires et d'avoir du recul sur la manière dont les situations ont été abordées. Est-ce que telle méthode fonctionne ? Comment l'appliquer ? Je pense notamment au numéro spécial consacré aux risques psychosociaux. J'avais été contacté sur des problématiques liées au harcèlement sexuel et la lettre m'a aidé à trouver de l'information. Par ailleurs, dans le cadre de mes activités, je centralise les dossiers de déclaration de conservation/préparation des éléments issus du corps humain. J'ai donc beaucoup apprécié le retour d'expérience consacré à l'utilisation de matériel biologique humain et aux précautions relatives à leur utilisation. J'ai également découvert le livret CMR (qui informe sur les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques) grâce à la lettre. Il m'est très utile pour sensibiliser les nouveaux entrants. À mon sens, c'est un outil utile sur lequel peuvent s'appuyer les assistants de prévention dans le cadre de leurs activités.

« Il m'est très utile pour sensibiliser les nouveaux entrants. »



© Éric Blondelle

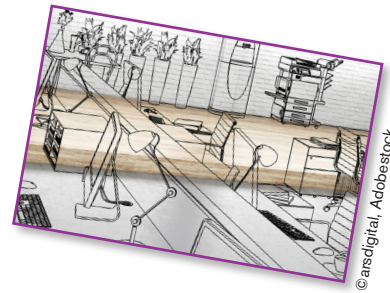
Éric Blondelle, responsable des imports/exports dans une infrastructure de recherche.

OSS : Quels sujets souhaiteriez-vous voir traités ?

É. B. : Il serait intéressant de développer plus encore les retours d'expériences. Ensuite, bien que les rubriques et thématiques abordées soient évidemment liées à la santé et la sécurité au travail, il serait peut-être intéressant de s'en écarter un peu de temps en temps. Peut-être pourrait-il y avoir, ponctuellement, des informations plus institutionnelles liées aux sciences de la vie par exemple. Combien sommes-nous d'assistants ingénieurs ? Combien de chercheurs ? Quelles sont les grandes avancées de l'Inserm cette année ? Cela permettrait d'ouvrir une fenêtre un peu plus large sur l'Institut.

Propos recueillis par **Stephanie Bee**

AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL



La conception et l'aménagement des espaces de travail doivent tenir compte des principes d'ergonomie. Il faut mettre à disposition des agents des espaces qui leur permettent de réaliser l'ensemble des tâches qui leur sont confiées de façon confortable, sécurisée et efficace. Les choix se font au regard des activités mises en œuvre et de l'organisation du travail.

COMMENT ABORDER L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE TRAVAIL ?

L'aménagement de l'espace de travail doit être adapté au cas par cas. Il peut s'agir de la mise à disposition de matériels spécifiques ou différents des standards habituels qui ne modifient pas l'organisation du travail. Mais il peut également s'agir d'un aménagement plus important qui peut nécessiter un investissement financier ou une réorganisation du travail.

Ainsi, tout aménagement ou réaménagement d'un espace de travail nécessite d'identifier et d'analyser les éléments suivants :

- les personnes concernées : personnel sédentaire, personne en situation de handicap... ;
- les tâches et activités réelles de travail ;
- les équipements requis : téléphone, ordinateur, mobilier... ;

- les gestes et postures de travail à privilégier. La réalisation de cette étape est essentielle afin d'éviter les conséquences ou les effets d'une implantation mal adaptée sur la santé, le bien-être ou l'activité elle-même.

- Sur la santé au travail :
 - risques d'accidents liés aux circulations, aux manutentions ;
 - anxiété, fatigue.
- Sur le bien-être au travail :
 - sentiment d'isolement ;
 - difficulté à communiquer.
- Sur l'activité
 - risque de dégradation de la qualité du travail ;
 - risque de perte d'efficacité.

QUELS SONT LES ACTEURS ?

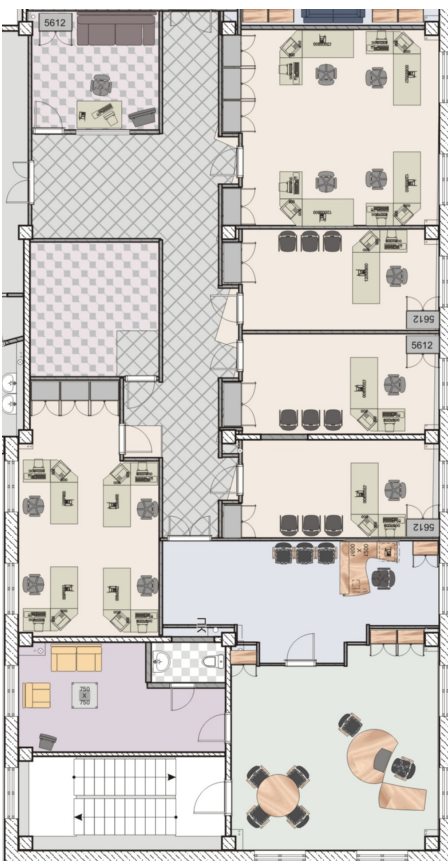
Il est important de noter qu'une démarche participative est essentielle alors même que l'aménagement des espaces de travail est aujourd'hui considéré comme un véritable levier de bien-être et de performance. Ainsi, il conviendra de solliciter l'avis de certains acteurs tels que la direction des ressources humaines, le médecin, le conseiller et l'assistant de prévention, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions

de travail (CHSCT)...

Le médecin de prévention est habilité à proposer un aménagement de poste de travail ou des conditions d'exercice des fonctions justifiées par une grossesse, par l'âge ou l'état de santé des agents.

Réglementairement, le CHSCT doit être consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé, de sécurité ou de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail.

Le conseiller et le médecin de prévention assistent et conseillent la direction afin d'améliorer l'organisation du travail aux fins d'assurer la sécurité des agents.



À NOTER

Le maintien dans l'emploi

Vous trouverez dans ce dossier des données générales mais il convient de noter qu'en dehors de l'aménagement des espaces de travail, des aménagements de poste sont parfois nécessaires au regard de l'état de santé de certains agents ou des situations de travail observées pouvant nuire à la santé des travailleurs. L'objectif dans ce cas de l'aménagement du poste de travail est **le maintien dans l'emploi**.

<https://rh.inserm.fr/sante-securite/suivi-medical/Pages/default.aspx>

QUELLES SITUATIONS RENCONTRE-T-ON ?

- Si l'aménagement concerne un poste à créer, l'analyse préalable porte sur des situations existantes similaires afin de définir un cahier des charges précis du projet.

L'analyse des besoins est, dans ce cas, la première phase essentielle de réalisation d'un projet et conditionne sa réussite.

À cette étape, il conviendra d'associer les futurs utilisateurs, qui pourront ainsi faire part de leurs besoins. De plus, en dehors des responsables techniques et administratifs, les acteurs de la prévention (médecin, conseiller, assistant, ergonome) doivent également être intégrés à la démarche.

- Si le projet concerne un aménagement de poste, la démarche est mise en œuvre en partant des problèmes rencontrés par les agents. Cependant, il convient de ne pas dénaturer l'organisation du collectif de travail

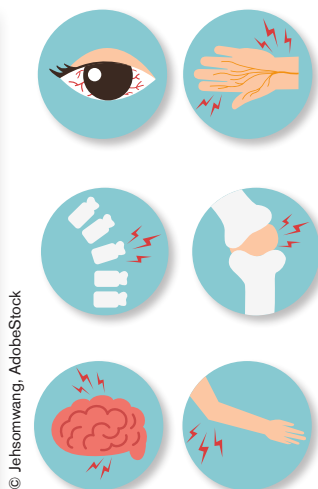
À RETENIR

Un besoin mal exprimé ou mal compris sera mal couvert.

RESPECTER UNE DÉMARCHE ERGONOMIQUE

La démarche ergonomique repose sur deux éléments principaux :

- l'analyse du travail réel, grâce à l'observation des situations de travail, des mesures et des entretiens avec les agents ;
- une démarche collective, nécessitant l'implication des agents, des acteurs de la prévention, de la direction et du CHSCT.



© Jehsumwang, AdobeStock



QUELLES SONT LES PRÉCONISSIONS ?

→ Dimensions des bureaux et répartition des surfaces

L'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents mais le code du travail n'impose aucune obligation en matière de surface minimale. L'objectif est de permettre à l'agent d'accéder à son poste de travail et de circuler en toute sécurité, tout en minimisant la fatigue pour y parvenir.

S'il s'agit d'un bureau collectif, il est recommandé de ne pas dépasser 5 personnes, ce qui correspond à un groupe de travail homogène (objectifs et hiérarchie communs, type de tâches proches...). Un bureau en open space ne doit pas contenir plus de 10 personnes.

En ce qui concerne les espaces de circulation, la largeur optimale des couloirs est de 1,40 m. Il convient également de tenir compte des zones d'évolutions des agents au poste de travail qui sont évaluées à environ 2 mètres.

→ Mobilier

Éviter de préférence les meubles trop volumineux, en particulier pour ceux de rangement qui ont tendance à envahir l'espace. Essayer de les disposer le long des murs pour limiter l'encombrement et faciliter la circulation.

→ Ambiance physique de travail

L'ambiance physique de travail englobe notamment le bruit, l'éclairage, la qualité thermique, celle de l'air...

Sans atteindre des valeurs limites d'exposition au bruit, certaines situations de travail peuvent conduire à une gêne, un inconfort et entraîner une réduction de l'attention et de l'efficacité du travail réalisé. Elles peuvent avoir à plus long terme des effets néfastes pour la santé. Par exemple, la fatigue auditive peut provoquer des céphalées. Il conviendra dans ce contexte d'isoler les appareils bruyants tels que les photocopieurs, imprimantes, broyeurs...

Il convient de favoriser autant que possible l'éclairage naturel. La fatigue visuelle, peut entraîner des céphalées ou des larmoiements. En matière de **ventilation**, il existe des obligations définies par le code du travail*, selon que les locaux disposent ou non d'un système de ventilation mécaniquement contrôlée (VMC). On distingue notamment les locaux à pollution spécifique et les locaux à pollution non spécifique.

- Locaux à pollution non spécifique : ce sont des locaux dans lesquels la pollution est liée à la seule présence humaine (bureaux, salles de réunion, locaux de formation), à l'exception des locaux sanitaires.

- Locaux à pollution spécifique : ce sont les locaux dans lesquels des substances dan-

gereuses ou gênantes sont émises sous forme de gaz, vapeurs, aérosols solides ou liquides autres que celles qui sont liées à la seule présence humaine, locaux pouvant contenir des sources de micro-organismes potentiellement pathogènes ou locaux sanitaires. Dès lors qu'un polluant est émis dans le local, celui-ci devient un local à pollutions spécifique.

À noter que la réglementation** impose le respect de valeurs de référence uniquement pour le niveau sonore et le renouvellement d'air.

* Code du travail : 4e partie, Livre IV, titre III, articles R4213-5 et R4213-6

** Code du travail : 4e partie, Livre II, titre II, articles R4222-5 et R4222-6



CAS PRATIQUE D'UN AMÉNAGEMENT DE POSTE

CONTEXTE

Au sein d'une unité, le poste de travail d'un agent a fait l'objet d'une demande d'étude ergonomique de la part du médecin de prévention. Il était question d'étudier les axes d'amélioration pouvant être mis en place afin de réduire au maximum les contraintes posturales.

Cette action, qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'aménagement de poste et de prévention des troubles musculo-squelettiques, a été validée préalablement par le responsable hiérarchique.

OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

- Réduire au maximum les contraintes posturales et articulaires.
- Optimiser l'ergonomie du poste de travail.
- Assurer un meilleur confort de travail à l'agent.

ORGANISATION DE L'ACTION ERGONOMIQUE

- 1 Étude du poste de travail, évaluation de la situation actuelle.
- 2 Traitement des résultats, diagnostic.
- 3 Proposition d'axes d'amélioration, transmission de conseils ergonomiques.



ANALYSE ERGONOMIQUE - EXEMPLES

ÉTAT DES LIEUX	CONSÉQUENCES	PRINCIPALES PRÉCONISATIONS	PRINCIPAUX AVANTAGES
Niveau d'éclairage jugé faible	Fatigue visuelle accrue : maux de tête, larmoiements, risque d'erreur accru	Revoir l'implantation du mobilier	Accroissement du niveau d'éclairage ambiant
Accessibilité au poste de travail limitée du fait de l'encombrement du mobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de contusion au niveau des membres inférieurs ; • Encombrement de l'espace 	Revoir l'implantation du mobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de l'espace au sol • Amélioration de l'accessibilité au poste de travail
Fauteuil de bureau inadapté : pas de possibilité de réglage de la profondeur de l'assise	Dos sans appui sur le siège : risque de lombalgie	Remplacer le fauteuil par un fauteuil adapté	Diminution du risque de lombalgie
<ul style="list-style-type: none"> • Clavier éloigné du bord du plan de travail • Mauvaise disposition des documents sur le plan de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement du clavier en profondeur et travail bras tendus lors de la frappe : risque de tendinite. • Mouvements de tête répétés : sollicitation répétée du cou, cervicalgies. 	Fournir un support-document incliné à disposer entre le clavier et l'écran	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de lire et d'écrire sur les documents papiers sans toucher à la position du clavier • Suppression de la posture « bras tendus »

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Comment faire progresser la prévention ?

DÉPLOIEMENT DU LOGICIEL NEO : DÉJÀ UN AN !

Mis en place en 2016, le logiciel interactif de formation NEO a été déployé au niveau national. Initié par les délégations CNRS et Inserm de la région Midi-Pyrénées, Limousin, nous vous proposons un premier retour quant à l'utilisation de cet outil.


1 De quoi s'agit-il ?

NEO, pour « néophyte », a vocation à former les nouveaux arrivants aux risques qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions et à savoir s'en protéger. Initié par les délégations CNRS et Inserm de la région Midi-Pyrénées, Limousin, ce projet a été rendu accessible au niveau national.

 <https://neo.inserm.fr>

2 À quel besoin répond ce nouvel outil ?

La mise en œuvre de formations nécessitait jusqu'à présent de réunir les agents nouvellement intégrés en séance plénière, sur une ou deux journées. Alors que les agents n'intègrent pas tous au même moment leur structure d'accueil, il pouvait exister un décalage important entre la date d'arrivée dans la structure et la formation suivie. NEO permet de proposer un outil disponible pour chaque nouvel entrant à tout moment. De plus, les différents modules sont accessibles en anglais et en français.

 Consultez les plaquettes de présentation du didacticiel sur le site RH, rubriques Santé & sécurité > Sensibilisation aux risques

3 Comment fonctionne NEO ?

Le nouvel arrivant a deux mois pour valider son parcours. L'assistant de prévention est chargé du suivi du parcours et de la délivrance des attestations de formation. Chaque participant n'a pas accès aux mêmes séquences, selon le poste qu'il occupe et les risques auxquels il est exposé. À la fin de chaque séquence, un quizz permet de faire un point sur les connaissances acquises. 70 % de bonnes réponses sont nécessaires pour valider chaque séquence. À l'issue du parcours validé, une attestation de formation est remise à l'entrant.

QUELQUES CHIFFRES

380 structures enregistrées dans NEO.

2562 sessions (agents) créées dans NEO dont

1187 terminées

1375 en cours

75 sessions ont été réalisées en mode collectif

TÉMOIGNAGE

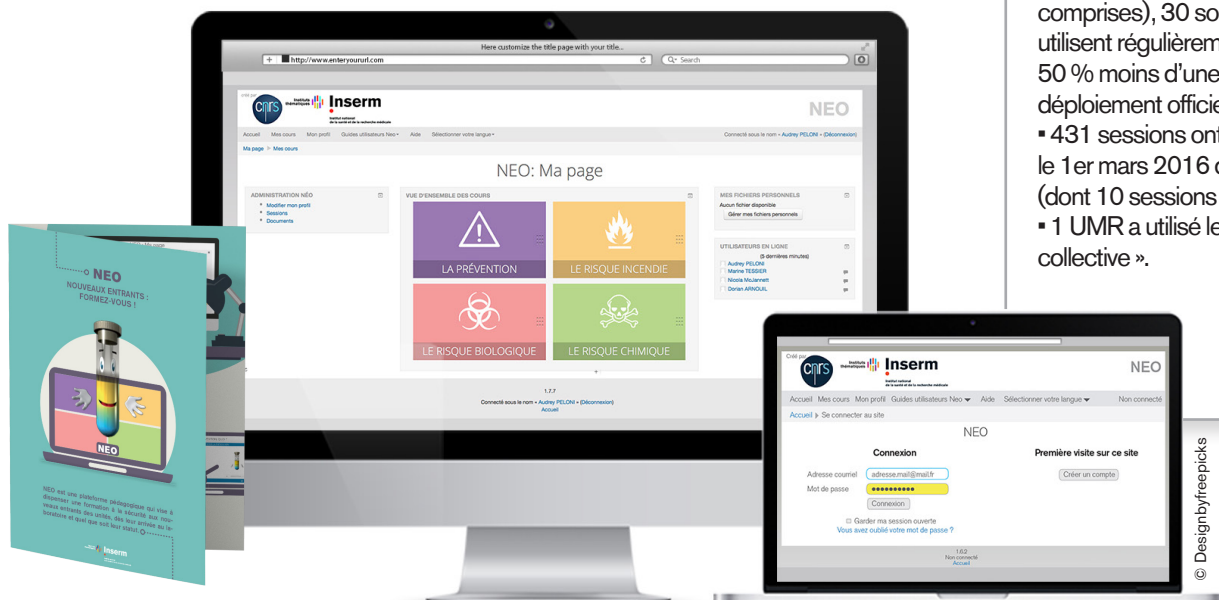
À la DR Grand-Ouest, j'ai présenté NEO aux assistants de prévention en février 2016. Deux sites pilotes ont mis l'outil en place dès le mois de mars 2016. Le temps consacré à former les nouveaux entrants a diminué grâce à NEO qui permet de réaliser certains modules en autonomie. Les autres unités ont eu accès à NEO en octobre 2016 et le mettent en place à leur rythme. Certaines unités mixtes de recherche, qui n'avaient pas de procédure d'accueil, ont utilisé NEO pour pallier ce manque. Pour les unités qui ont déjà une procédure d'accueil efficace, je n'ai pas imposé le déploiement du didacticiel, mais certaines n'excluent pas de se mettre à l'utiliser bientôt.

Les premiers mois, j'ai accompagné les assistants de prévention qui découvraient l'outil et avaient un certain nombre de questions. NEO est assez convivial et intuitif, la prise en main s'est donc faite assez rapidement.

Quelques chiffres à la DR Grand-Ouest :

- sur 35 unités créées (CIC et UMS comprises), 30 sont activées et 15 utilisent régulièrement NEO, soit 50 % moins d'une année après le déploiement officiel ;
- 431 sessions ont été créées depuis le 1er mars 2016 dont 278 terminées (dont 10 sessions en anglais) ;
- 1 UMR a utilisé le mode « Formation collective ».

Céline Maccotta,
conseillère
de prévention



FOIRE AUX QUESTIONS

CÔTÉ SÉCURITÉ : Que penser de la neutralisation du formaldéhyde pour un rejet à l'évier ?

Certains fournisseurs commercialisent des réactifs qui produiraient une neutralisation chimique du formaldéhyde, le transformant en produit non dangereux et permettant ainsi son rejet à l'évier. Ce procédé est très attirant pour les laboratoires qui réaliseraient ainsi une économie sur l'enlèvement de leurs déchets chimiques. Les produits proposés sont souvent à base de métabisulfite de sodium qui réagit avec le formaldéhyde pour donner un composé non toxique (tout du moins pour les microorganismes) et biodégradable. Cependant, il reste une incertitude sur :

- la totalité de la réaction de neutralisation qui ne se produit que dans un intervalle limité de pH ; les fournisseurs conseillent d'ailleurs de procéder à un test de présence d'aldéhydes résiduels avant tout rejet à l'évier ;
- les produits qui résultent de la réaction en cas de conditions non respectées.

De plus, la mise en œuvre de ces procédés donne lieu à des manipulations supplémentaires qui peuvent entraîner un risque d'exposition accru au formaldéhyde. Dans tous les cas, les produits de la réaction restent des produits chimiques, peut-être moins dangereux si la réaction est complète, mais qui ne peuvent pas non plus être évacués à l'évier. En effet, nous allons de plus en plus vers une interdiction de tout rejet à l'évier, nous ne pouvons donc pas être favorable à ce genre d'évacuation.

CÔTÉ SANTÉ : Pourquoi ne pas accompagner soi-même un collègue blessé aux urgences ?

Cela est déconseillé parce que l'état de santé de la personne est susceptible de se dégrader pendant le transport ; le déplacement peut en effet aggraver son état. L'accompagnant ne serait alors pas en mesure de le secourir et un accident pourrait par ailleurs se produire durant le trajet. La démarche doit être la suivante :

Appeler systématiquement le 15 (Samu) pour avoir un avis médical et suivre les indications

données (l'échange téléphonique avec le médecin régulateur du Samu sera enregistré).

Trois éventualités peuvent se présenter selon le niveau de gravité de l'état de santé du blessé :

- état grave : attente de l'arrivée des secours ;
- nécessité d'un avis médical : appel d'une ambulance pour transfert vers un médecin ou en milieu hospitalier ;
- état bénin : appel d'un taxi ou d'un membre de la famille pour un retour au domicile.

Recommandations : avoir les consignes d'urgence du site à jour et accessibles ; ne jamais laisser la personne malade rentrer seule chez elle ; ne pas utiliser son véhicule ou un véhicule de fonction pour accompagner la personne malade que ce soit aux urgences ou à son domicile. Cette action engage aussi bien la responsabilité du conducteur que celle de l'employeur. Il est responsable de l'organisation des secours en lien avec le médecin de prévention et les sauveteurs secouristes du travail (SST).

Patricia Frot,

Martine Orosco-Pecoraro, Véronique Sode

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cindynique... Ça dit quoi ?

Issu du mot grec « kindunos », qui signifie « danger », le terme cindynique est employé pour désigner les sciences du danger. Il consiste en l'ensemble des sciences et des techniques qui étudient les risques naturels (inondations, tremblement de terre, ...), technologiques (nouveaux matériaux, produits chimiques, ...), industriels et leurs préventions. Ces disciplines cherchent à connaître, comprendre et modéliser les différents aspects du danger.

La cindynique a pour objectif d'élaborer des méthodes de prévention qui s'appuient sur l'identification et la caractérisation des facteurs qui peuvent entraîner une potentialité d'accident. Il s'agit ensuite de continuellement réexaminer ces facteurs au moyen de l'apprentissage reçu par la catastrophe ou par l'accident et ainsi mettre en œuvre les solutions qui pourraient réduire ou neutraliser les facteurs de nuisance. Dans le cadre des accidents du travail, cette approche peut notamment permettre l'esquisse d'une analyse systémique et mettre ainsi en évidence les facteurs sur lesquels des améliorations pourraient être opérées.

κίνδυνος

AGENDA

15 mars 2018, Paris

Transformation digitale et santé-sécurité au travail en Europe
www.eurogip.fr/fr/actualites-eurogip/4756-notez-la-date-du-15-mars-2018-dans-vos-agendas

Du 29 au 31 mai 2018, Lyon

Préventica : 14^{ème} semaine pour la qualité de vie au travail
www.preventica.com/congres-salons-preventica-infos-pratiques.php?thema=security

Du 5 au 8 juin 2018, Paris

Congrès de médecine et de santé au travail
www.medecine-sante-travail.com/